

Projet boisement Benoît EECKMAN

L'objectif premier de ce projet est la production forestière.

Mais ce projet se positionne sur d'autres aspects tels que :

- Une forêt de biodiversité,
- Une forêt à objectif cynégétique,
- Une forêt récréative

4.3.1. : Description sommaire du projet

1) Contexte général

Monsieur et Madame Eeckman, demeurant au lieu-dit la Basse Tigeoire en Trémentines, souhaitent convertir 7 hectares de terres agricoles délaissées en boisement pour leur agrément et afin d'en faciliter l'entretien.

État des lieux :

Trémentines se situe dans les environs de Cholet.

« La forêt y bénéficie d'une pluviométrie allant de 650 à 800 mm, avec son maximum à proximité de Cholet, sur le massif de Vezins.

Les sols sont composés par des limons sur argile.

Le chêne pourrait donner d'excellents résultats s'il l'on abandonnait la gestion traditionnelle en taillis simple.

Le châtaigner est en station sur des îlots de faible surface unitaire.

Les pins sont en station. » (Cf. SRGS Pays de la Loire)

Géologie :

En ce qui concerne nos investigations, nous avons pu constater selon la carte géologique du pays de Cholet que les parcelles à boiser se situaient sur deux sols de natures géologiques différentes :

« La parcelle 00/0C/0391 est sur des **méta rhyolites**.

Les trois autres parcelles sont sur des **méta conglomérats**. »

2) Concernant la parcelle 00/0C/0391 :



La première parcelle (00/0C/0391), située à une altitude d'environ 160 mètres est pourvue d'une faible pente, l'écoulement y est mauvais. C'est une parcelle très humide l'hiver et très sèche l'été. Le sol principalement argileux y est très compact. Le bas de parcelle est très argileux, le haut est plus limoneux sur environ 25 cm de profondeur. Les essences spontanées relevées sont :

Pour la strate arborée : le tremble, l'érable champêtre, le sureau, l'orme champêtre, l'aubépine, le prunier et le chêne pédonculé.

Pour le reste, on y retrouve le fragon petit houx, le bouton d'or et l'égantier. Ce cortège floristique, si l'on se réfère au « diagramme des gradients trophiques et hydriques de répartition des espèces », nous permet de cibler le centre inférieur droit dudit diagramme.

C'est-à-dire un sol légèrement acide à basique et pouvant être très humide.

Nous pouvons donc préconiser les essences suivantes :

Séquoia toujours vert, thuya géant, érable négundo, aune glutineux, bouleau verruqueux, fusain, frêne commun, argousier, noyer commun (sur butte), platane (sur butte), tremble et saule blanc et et liquidambar mais sur butte.

Pour une surface d'environ 5 800 m².

3) Généralités concernant les 3 autres parcelles

L'essence objective sera le chêne sessile et ou le chêne pédonculé (chêne pédonculé dans les zones humides).

Le chêne sessile présente l'avantage d'être plastique en termes d'amplitudes pédologique. Il peut supporter des étés secs et apprécie des stations sèches non hydromorphes. Il est l'une des essences autochtones qui semble être adaptable au dérèglement climatique.

Par ailleurs, l'avantage qu'il présente par rapport à d'autres chênes adaptables, est sa capacité à produire un bois de construction de qualité recherché.

Cependant, les systèmes vivants nous enseignent que les schémas simplistes sont souvent risqués. Une diversité importante est gage de résilience. Aussi, l'adjonction en accompagnement du chêne sessile d'autres essences à hauteur de 15% sera une des particularités de ce boisement.

Ces essences d'accompagnement seront :

- Le charme,
- Le merisier,
- Les fruitiers forestiers (poirier et pommier sauvages, alisier torminal...)
- Le frêne **voir provenances recommandées**
- Le noyer commun,
- L'aulne glutineux,
- La viorne obier
- Le Houx
- ...

Pour partie ces essences d'accompagnement auront pour objectif d'attirer le gibier afin de le détourner de l'essence objective.

En outre, afin de diversifier les productions, des parquets d'une surface d'environ 2000 m² seront créés.

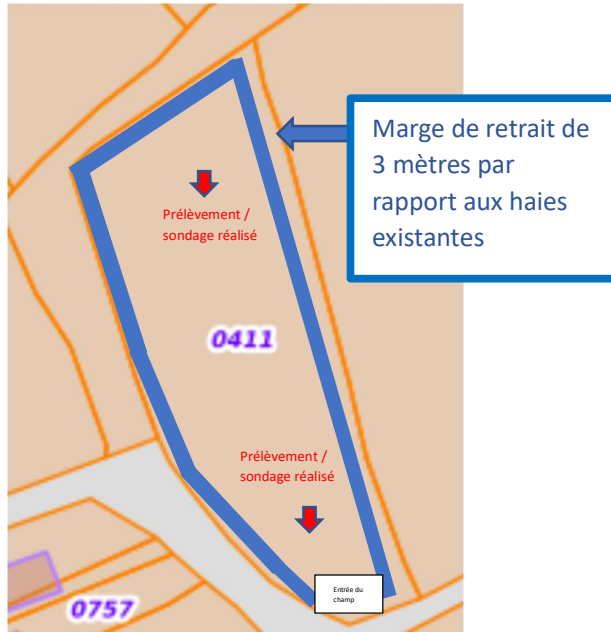
Ces parquets monocultureux seront plantés de :

- Douglas,
- Cèdre de l'Atlas
- Pin laricio **voir provenances recommandées**
- Séquoia toujours vert

La densité prévue est de 1185 tiges par hectare à raison de 3 m sur la ligne et 2,5 m entre les lignes.

4) Les trois autres parcelles

P2 (411)



Cette parcelle d'une surface de 8000m² comporte une pente orientée nord/sud.
Le haut de la parcelle présente un profil de lande. Le sol sableux, contient beaucoup de cailloux.
La profondeur prospectable à la tarière est d'environ 30 Cm.
Le bas de la parcelle est plus profond, plus humide et peu argileux.
Nous sommes toujours sur des sols légèrement acides à basiques.
Le cortège floristique y est sensiblement identique que précédemment cependant le trèfle rougeâtre qui nous indique un sol sec.
Aussi cette parcelle est à considérer en 2 parties :
Le haut qui pourrait être planté selon un mélange par parquets pin laricio/chêne sessile et chêne vert / cèdre et le bas selon un mélange par parquets douglas/chêne sessile.

P3 (428)



Cette parcelle d'une surface de 18100 m² toujours en pente nord/sud est la continuité du bas de la parcelle précédente. Nos sondages à la tarière nous révèlent un sol peu argileux mais plutôt limoneux. La profondeur de terre végétale est d'environ 50 Cm. En descendant, la qualité et la profondeur augmentent.

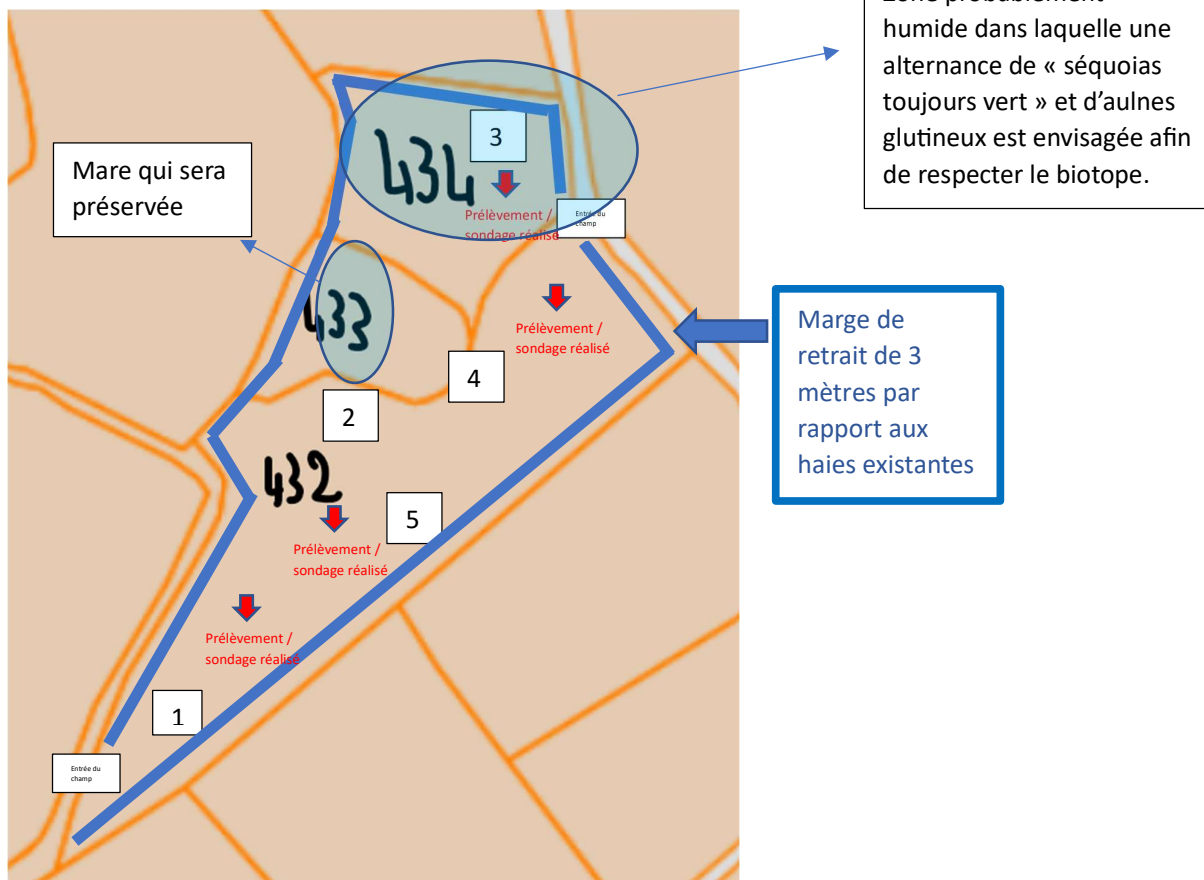
La présence de renoncule rampante nous indique une bonne fraîcheur stationnelle.

Le cirse des champs est également présent mais de manière localisée.

Cette parcelle pourrait être plantée selon 2 schémas :

En haut un mélange par parquets chêne sessile/douglas et le bas selon un mélange par parquets chêne sessile/chêne pédonculé/douglas et « séquoia toujours vert »

P4 (432/433/434)



Ces parcelles d'une surface de 4 hectares est la plus importante et la plus riche en diversité. Elle mérite un traitement particulier qui permette de maintenir cette diversité. Pour cela il importera de ne pas planter l'intégralité de la parcelle. Le relief de cette parcelle est plus prononcé. On peut la décomposer en 5 zones (1/2/3/4/5 délimités sur le plan) :

- 1) L'entrée de la parcelle qui est comparable à la parcelle 3 donc boisable selon le même modèle (parquets chênes sessile/douglas).
- 2) Le bas de la pente où l'on retrouve des Orchis « mâle et tacheté ». C'est la zone la plus intéressante en termes de particularités et de diversité végétale. Il conviendrait donc de la maintenir en prairie.
- 3) Le bas de la parcelle au Nord est plus humide et argileux. Une alternance de parquets de séquoias toujours vert/aulne glutineux est envisageable.

4) Sur le plateau où l'on retrouve 3 chênes pédonculés moribonds le sol est plus difficile à sonder. On pourra s'orienter vers un schéma de plantation identique à la partie supérieure de la P2 à savoir un boisement de pins laricio et chênes sessile. Dans un intérêt de biodiversité, il sera également important de conserver les 3 chênes avec un périmètre non boisé à maintenir en prairie.

5) Après les 3 chênes, en retournant vers l'entrée de la parcelle 432 on retrouve un sol comparable à la P3 qui pourra elle aussi être boisée selon le même modèle (parquets chênes sessile/douglas).

5) Etapas des travaux de boisement

Ces parcelles agricoles étaient jusqu'ici conduites en prairie. Les graminées sont donc présentes et seront broyées préalablement à tout travaux.

Les parcelles sont très humides en hiver. La formule la plus adaptée sera le labour avec charrue forestière afin de réaliser un merlon sur lequel seront installés les plants.

Ces 2 opérations seront idéalement menées en septembre alors que les sols n'ont pas encore connu les pluies d'automne. Le sol pourra ainsi se redéposer dans de bonnes conditions avant de commencer à planter.

La plantation sera idéalement réalisée en novembre alors que la végétation n'est pas encore tout à fait à l'arrêt. Ainsi les plants pourront commencer à installer leur système racinaire et pourront entamer le cycle de végétation suivant dans les meilleures conditions.

6) Période et durée du chantier

Comme indiqué précédemment, les travaux du sol seront réalisés en septembre. Ils s'étaleront sur une période de 7 jours.

La plantation réalisée en novembre s'étalera elle sur 14 jours homme.

7) Protections contre le gibier

Le dispositif envisagé pour protéger les plants de cervidés est la protection individuelle. Il s'agira de gaine « Climatic mixtes » hauteur 1,2 m, diam. 0,3 m installées sur une paire d'échalas châtaignier/acacia de 1,5 m.

4.3.2. : Itinéraire sylvicole

Comme nous l'avons précédemment évoqué, la diversité est un atout notamment quand il est question de gibier. La création d'une mosaïque de milieux ira dans ce sens.

Les plants seront distants les uns des autres de 3 m sur la ligne. Les interlignes seront de 2,5 m (N/Ha= 1333) à raison de 8 lignes successives et un interligne de 5 m, nous abaisserons la densité à 1185/Ha.

En créant ainsi tous les 17,5 m un large interligne nous obtiendrons nos cloisonnements d'exploitation. En les entretenant régulièrement par broyage nous maintiendrons une végétation herbacée où les cervidés seront plus enclins à cheminer.

Les essences d'accompagnement ayant vocation à attirer le gibier (houx, bourdaine, fruitiers, noisetier...) seront plantées en bord de cloisonnement, ils pourront être recépés vers 2 ans afin de générer des rejets pour attirer « la dent du chevreuil » et donner des supports pour le marquage de territoire des brocards au printemps.

Il importera également de conserver des ronciers en certains lieux.

La création de parquets de 20 ares boisés différemment procède également de cette idée.

- Les dégagements :

Ils seront effectués manuellement durant les 3 à 4 saisons de végétation suivant la plantation.

Les principales végétations concurrentes seront les graminées. Ensuite d'autres espèces s'installeront (ronce, prunelier, saules...). Il s'agira de gérer cette nouvelle végétation avec discernement : ne pas la supprimer totalement pour gagner les arbres installés et ainsi favoriser une bonne conformation tout en veillant à ce que cette végétation ne les étouffe pas. Le dégagement en « cheminée » est une réponse adaptée. Ce type de dégagement permet également de constituer une barrière face au gibier.

Des essences supplétives spontanées apparaîtront par ailleurs, elles permettront d'augmenter la densité du peuplement (chêne, frêne...).

Les dégagements seront donc réalisés avec plus de finesse en même temps que la plantation se développera.

Parallèlement, comme nous l'avons déjà indiqué, les cloisonnements et cheminements périphériques, seront entretenus mécaniquement, mais sans limite de durée.

- Les tailles de formation :

S'agissant des plants feuillus, des tailles de formation seront nécessaires pour obtenir une bonne rectitude sur des arbres d'« élite ». Celles-ci concerneront une grosse centaine de tiges/Ha, pour viser à terme 80 à 100 tiges. Cette taille de formation ciblera des arbres quasi-parfaits qui ne présentent que 1 à 2 défauts évidents simples à corriger (défourchage ou affaiblissement d'une branche puissante concurrençant l'apex).

Il ne s'agit pas de traiter toutes les tiges. Les arbres d'« élite » seront repérés par un cercle de peinture afin d'orienter l'œil lors des opérations sylvicoles à venir.
Ces tailles de formation seront pratiquées vers 5 ans.

- Les élagages :

Ils concerneront les résineux (un peu plus de 200 tiges/ha) et feuillus bien que pour les feuillus l'élagage naturel fonctionne mieux (il ne s'agira que de petites corrections à la marge).
Les élagages viseront une hauteur de 6 M voire 6,5 M si l'on considère la perte de hauteur de la souche au moment de l'exploitation, afin d'obtenir des billes de 6 M couverts.
Ces élagages devront idéalement être terminés à l'âge de 15 ans mais réalisés de manière progressive afin de ne pas prélever un volume de feuillage excessif (environ 1/3 de la hauteur totale de l'arbre en branches vivantes) pour que le volume de bois recouvrant les nœuds soit suffisant.

- Première éclaircie :

Celle-ci interviendra entre 10 et 15 ans. Il s'agira d'une éclaircie sélective au profit des arbres repérés par un cercle de peinture. Il s'agira de couper les arbres les concurrençant directement.

- Eclaircies suivantes :

Elles pourront ensuite s'échelonner tous les 10 à 12 ans jusqu'à l'exploitation finale.

- Objectifs à long terme :

Les boisements envisagés seront principalement composés de douglas, pin laricio, chênes sessile et pédonculés.

On peut envisager pour les 2 premières essences une coupe définitive à 80 ans.

En ce qui concerne les chênes on peut l'envisager à 120 ans.

Etant donné le schéma de plantation en damier d'environ 2000 m² on obtiendra des tuilages de 40 ans qui ne conduiront pas à une coupe rase sur l'intégralité des surfaces boisées voire permettront des régénérations naturelles.